



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2015-010

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2015

# Sommaire

**Préfecture Haute-Garonne**

31-2015-09-04-005 - Arrêté préfectoral portant approbation des dispositions spécialisées  
ORSEC secours en montagne (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2015-09-04-005

Arrêté préfectoral portant approbation des dispositions  
spécialisées ORSEC secours en montagne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

**ARRÊTE PRÉFECTORAL**  
*portant approbation des dispositions spécialisées*  
*ORSEC secours en montagne*

LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.741-1 et suivants ;  
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment l'article 96 ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;  
VU la circulaire NOR IOCK1110769C du 6 juin 2011 du Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration relative aux orientations générales pour la mise en œuvre des moyens publics concourant au secours en montagne et sa formalisation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC ;  
VU la circulaire NOR INTK0500070C du 29 juin 2005 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et du ministre délégué au budget et à la réforme de l'état relative à la prise en charge des frais et opérations de secours ;  
VU l'avis des différents chefs de service concernés ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Haute-Garonne :

**A R R E T E**

**Article 1 :** Les dispositions spécialisées ORSEC secours en montagne, annexées au présent arrêté sont approuvées.

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral du 28 août 2013 approuvant les dispositions spécialisées ORSEC secours en montagne est abrogé.

**Article 3 :** Le directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Gaudens, les chefs des services de l'Etat, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, la directrice générale de l'ARS, le directeur du SAMU de la Haute-Garonne, les maires de l'arrondissement de Saint-Gaudens mentionnés dans le présent plan sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 04 septembre 2015

Pascal MAILHOS